

Marques et produits Egger

Les marques ci-dessous ainsi que leurs déclinaisons restent la propriété exclusive de la société « Egger Panneaux & Décors S.A.S. », ci-après dénommée « Egger », et ne pourront être utilisées, outre pour la promotion des produits, sans autorisation expresse d'Egger: Eurospan - Eurodekor - Eurolight

Conditions générales de vente

Article 1 – Dispositions générales – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Egger Panneaux & Décors SAS (ci-après « Le Fournisseur » ou « Egger ») fournit aux clients professionnels (ci-après « les Clients » ou « le Client ») qui lui en font la demande les produits définis à l'Article 2 (ci-après, les « Produits »).

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.

Elles sont également communiquées à tout distributeur (hors grossiste) préalablement à la conclusion d'une convention unique visées aux articles L 441-3 et suivants du Code de commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de vente, nonobstant les clauses contraires qui pourraient figurer sur les bords de commandes ou les correspondances du Client.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières de vente.

Article 2 - Produits

Les Produits incluent tous les produits vendus par le Fournisseur, en particulier les produits pour l'ameublement et l'agencement intérieur, les revêtements de sol à base de bois et les matériaux de construction.

Egger se réserve le droit de modifier ou de supprimer sans avis préalable les modèles définis dans ses notices, dépliants, échantillons, catalogues ou tarifs, ainsi que sur son site internet, sans que le Client ne puisse prétendre à des dommages et intérêts et sans obligation de remplacer les Produits précédemment livrés.

Pour les Produits en commande mais non livrables, Egger se rapprochera du Client pour convenir soit de l'annulation de la commande sans frais soit du remplacement des Produits. Les Produits doivent être utilisés conformément aux instructions d'Egger, et plus généralement aux règles de l'art et aux réglementations en vigueur. Il est de la responsabilité du Client d'informer Egger des contraintes associées à une utilisation spécifique des Produits.

Article 3 – Commandes et confirmation de commandes par Egger

Les commandes peuvent être passées par EDI, par l'envoi d'un bon de commande ou par e-mail.

Les commandes des Clients ne sont définitives qu'après acceptation écrite par Egger. Les notices, dépliants, échantillons, catalogues ou tarifs, quel que soit leur support de communication, n'ont qu'un caractère indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes. Les offres faites oralement ou téléphoniquement par nos agents ne constituent un engagement de notre part que si elles sont confirmées par écrit.

Article 4 – Modification de commandes

Toute modification de commande entraînant un rajout ou un retrait de Produits en stock et disponibles sur le site concerné est possible jusqu'à la veille du chargement avant onze heures au plus tard, après accord écrit d'Egger. Pour tous les autres produits, aucune modification n'est possible au-delà de 48 heures après la confirmation de la commande.

Article 5 - Livraisons

La livraison des Produits ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses règlements envers Egger. Les livraisons sont effectuées en fonction des possibilités d'Egger qui se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles ou globales. Les délais de livraison ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, et ne sauraient ouvrir droit à réclamation, dommages et intérêts, pénalités, ou annulation de commande pour retard.

Sous réserve du choix d'un Incoterm® différent par les parties lors de la commande et sauf indication contraire prévue au tarif, les Produits voyagent aux risques et périls d'Egger (DAP) quels que soient le montant et le mode de transport utilisé. Toute réserve ou contestation relative à la conformité ou à l'état des Produits livrés devra être mentionnée sur la lettre de voiture (CMR) et le bon de livraison, signée par le chauffeur. A défaut du respect de ces conditions, les Produits seront réputés conformes et aucune réclamation ultérieure ne sera prise en considération.

En cas d'enlèvement des Produits à l'usine par le Client, la date d'enlèvement initialement prévue est impérative et doit être respectée. A défaut, Egger se réserve le droit d'annuler la commande et/ou de mettre en compte des frais de stockage.

Pour toute commande, le Client accepte par avance des tolérances quantitatives de plus ou moins 10%.

Version 02/2024

Article 6 – Responsabilité - Garantie

6.1 Garantie de conformité

Egger garantit la conformité des Produits à la commande. Huit jours après la livraison des Produits et à défaut de notification de défaut de conformité dans ce délai, les Produits seront considérés comme conformes.

Egger remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

6.2 Garantie des vices cachés

Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, Egger garantit ses produits contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, pendant une durée de 3 mois après la livraison des Produits. Passé ce délai, à défaut de notification par le Client de vices avérés, justificatifs à l'appui, les Produits seront considérés comme exempts de vice.

Cette garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur.

Dans tous les cas, la garantie accordée ne s'étend ni aux vices apparents lors de la réception, ni à l'usure provoquée par suite de défaut ou de mauvais entretien des matériels ni aux dégâts occasionnés par les chocs, la mise en œuvre ou par une mauvaise utilisation des matériels.

6.3 Stipulations générales

Les notifications effectuées dans le cadre du présent article devront être formulées par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de mise en œuvre des garanties, Egger ne sera tenu qu'au seul remplacement des Produits ou à leur remboursement, à l'exclusion de toutes autres demandes et ou indemnisation. Le remplacement des Produits ou pièces défectueuses n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Les garanties ne couvrent pas les conséquences de l'immobilisation du matériel.

Pendant la période de garantie, notre société se trouvera déchargée de toute obligation :

- si le Client ne nous a pas informés des défauts ou des vices dans le délai imparti ;
- s'il procède ou fait procéder lui-même à des réparations par une tierce personne non agréée expressément par nos soins.

Au cas où le Client ne s'acquitterait pas ponctuellement des paiements aux échéances convenues, notre garantie serait suspendue jusqu'au paiement des échéances en retard et sans que cette suspension puisse augmenter la durée de la garantie qui commence à courir à compter de la date de livraison du matériel.

Ces garanties sont exclusives de tous les dommages intérêts pour quelque motif que ce soit. Par conséquent, la responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée au titre des dommages directs ou indirects subis par le Client, y compris au titre de pertes de bénéfice ou de chiffre d'affaires.

Article 7 – Retour des produits

Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit d'Egger. La réclamation effectuée par le Client ne suspend pas le paiement des Produits concernés.

En cas de reprise acceptée, Egger établira au profit du Client un avoir, après vérification quantitative et qualitative de la valeur de remplacement des Produits, à l'exclusion de toute indemnité.

Article 8 – Tarif - Prix

Sous réserve des conditions particulières négociées avec chaque Client, les prix des Produits sont basés sur les tarifs publics d'Egger, envoyés au Client sur simple demande.

Ces prix s'entendent en euros HT, en groupage sur camion complet pour le colisage indiqué. Les livraisons sont consenties DAP en France métropolitaine (port payé jusqu'au lieu de livraison figurant sur le bon de commande) sauf indication contraire prévue au tarif, pour des chargements au départ d'un site unique (Rion ou Rambervillers).

Pour les clients hors France métropolitaine les frais de transport sont fixés dans les conditions particulières.

En cas de commandes inférieures au camion complet :

- les livraisons de commandes de 13 tonnes sont possibles avec un supplément de 100 euros par point de livraison, et sous réserve de l'obtention d'un groupage dans un rayon de 80 km.
- les enlèvements à l'usine sont possibles à partir de 12 tonnes de marchandises avec une bonification transport de 5 euros par tonne enlevée.

En cas de fortes et imprévisibles variations des prix applicables aux Produits causés par la forte variabilité du prix des matières premières, le prix facturé par le Fournisseur sera conforme au tarif public en vigueur au jour de la livraison des Produits. Le vendeur s'engage à remettre à l'acheteur, avec les produits, une confirmation de commande indiquant le tarif appliqué. L'acheteur disposera alors d'un délai de cinq jours ouvrés pour accepter ou refuser la livraison des produits au motif d'un refus du tarif, faute de quoi ce dernier sera réputé accepté.

Egger peut accorder des remises. Les conditions de remise sont exprimées en pourcentage du tarif public, et dépendent notamment des types de Produits proposés à la vente, ainsi que de critères quantitatifs et/ou qualitatifs définis dans des conditions particulières de vente. Les conditions particulières sont établies à l'attention exclusive de leurs destinataires, sont strictement confidentielles, et ne peuvent faire l'objet d'aucune communication.

● Article 9 – Modalités de paiement

Les factures sont payables selon les modalités énoncées sur la facture et conformément à la législation en vigueur, dans un délai ne pouvant dépasser 45 jours en fin de mois. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement, Egger se réserve également la possibilité de suspendre les commandes en cours. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera demandée pour tout retard de paiement au titre des frais de recouvrement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Sauf dérogation convenue entre les parties d'un commun accord, le fait de ne pas effectuer un paiement à son échéance rend immédiatement exigible le paiement de toutes les sommes dues, ainsi que de toutes les factures non arrivées à échéance, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou non-conformité des produits commandés par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, au Fournisseur, au titre de l'achat desdits produits, d'autre part.

En cas de première commande ou en fonction de la solvabilité du client, nous nous réservons le droit de n'expédier les produits qu'après paiement, d'exiger un paiement comptant ou de réduire les délais de règlement.

● Article 10 – Cession de créances

Conformément aux dispositions légales, Egger est libre de céder toutes créances détenues à l'encontre de son Client et en conséquence, toute interdiction de cession de créances contenue dans les commandes, conditions générales de vente ou d'achat ou dans tout autre document émis par le Client, est inopposable à Egger.

● Article 11 – Réserves de propriété

Le transfert de propriété des Produits est suspendu au paiement intégral des factures. Jusqu'à ce que celui-ci intervienne, la marchandise reste donc la propriété entière et exclusive d'Egger, le Client en assumant cependant tous les risques. À défaut de paiement, Egger se réserve le droit de reprendre les Produits. Les Produits en stock sont présumés être ceux impayés.

Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des Produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Jusqu'au paiement intégral du prix, le Client s'engage à prendre toute mesure propre à assurer à ses frais et risques la conservation en nature, l'entretien et l'individualisation des Produits vendus. Il s'interdit en conséquence de donner en gage, ni à laisser constituer de droit réel sur les produits. Le client sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les Produits vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente et en aviser Egger. S'il n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels il exerce son activité, il devra faire connaître au bailleur la situation juridique des Produits vendus et justifier de l'accomplissement de cette formalité auprès d'Egger.

● Article 12 – Marques et Produits Egger

Les marques ci-dessous ainsi que leurs déclinaisons restent la propriété exclusive d'Egger et ne pourront être utilisées, outre pour la promotion des produits, sans autorisation expresse d'Egger : Eurospan - Eurodekor - Eurostrand - Eurolight. Les règles d'utilisation du nom, de la marque et de photos Egger font l'objet de règles disponibles sur notre site internet : www.egger.com.

Le Client est seul responsable du mode de présentation et des inscriptions de toutes nature à faire figurer sur les produits, leurs emballages, les documents commerciaux et autres à l'égard de sa clientèle et de la clientèle de consommateurs. Le Client tiendra Egger quitte et indemne de toutes éventuelles condamnations à ce titre. Egger, sur demande, fournira au Client toute précision nécessaire ou utile sur les caractéristiques et les spécificités des Produits.

● Article 13 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante :

EGGER Panneaux & Décors S.A.S.
Avenue d'Albret
F-40370 Rion des Landes

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de Mr Fabien Chevalier à l'adresse suivante : fabien.chevalier@egger.com

Les coordonnées et adresses de contact (adresse mail, coordonnées société) collectées à l'occasion des relations contractuelles pourront être associées au bulletin d'information/newsletter EGGER PANNEAUX & DECORS.

Le bulletin d'information ou la newsletter en question contiendra des informations directement en lien avec le type de produit ou les échantillons commandés.

Le fournisseur EGGER PANNEAUX & DECORS effectue cette collecte ainsi que cette utilisation conformément aux préconisations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ainsi qu'à celles du RGPD Règlement UE n° 2016/679.

Les fondements de cette collecte sont la relation contractuelle ainsi que l'intérêt légitime de la société EGGER dans le cadre de son activité industrielle et commerciale.

A ce titre le client pourra exercer ses droits, notamment s'opposer à tout moment à la réception de ces bulletins d'information, demander à ce que ses coordonnées soient retirées des bases de données EGGER. Soit via le lien se désabonner sur les newsletter ou mails d'informations ou en faisant la demande via l'adresse de contact précitée : fabien.chevalier@egger.com.

Toutes les informations concernant la politique de confidentialité d'Egger peuvent être consultées sur notre site internet, rubrique « Protection des données » : [Protection des données \(egger.com\)](http://www.egger.com).

● Article 14 – Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension de plein droit du contrat établi entre Egger et le Client sans ouvrir droit à indemnité. Sera considérée comme force majeure, outre les cas reconnus par le droit positif français, toute situation échappant au contrôle d'Egger, telles que par exemple des difficultés d'approvisionnement et de transport, des grèves et conflits sociaux, des incendies, des catastrophes naturelles, des restrictions aux voies d'accès etc.

Dans de telles circonstances, le Fournisseur préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans un délai raisonnable à compter de la date de survenance des événements, le contrat liant le Fournisseur et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

● Article 15 – Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurerait au-delà de trois mois, les présentes seraient purement et simplement résolues, quinze jours après l'envoi la réception d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

● Article 16 – Droit applicable et compétence des Tribunaux

Les présentes conditions générales de ventes sont régies par le droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

EN CAS DE CONTESTATION SUR L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION D'UNE QUELCONQUE DISPOSITION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX SERA SEUL COMPETENT POUR CONNAITRE DE TOUT DIFFEREND, CE MEME EN CAS DE PLURALITES DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

● Article 17 – Acceptation du Client

Les présentes conditions générales de vente, sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.